



Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2022-047 du 5 avril 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 5 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 28 mars 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, M. GARIN, C. MEGRET, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. LEGRAND, D. TABARY, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE,

Mm Ph. LESAGE, J. PALISSE, Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, E. DELAMBRE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J. PETIT, F. SELLIER, Ch. LAGNIEZ, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J. L. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, S. DEROUBAY.

Mme D. TABARY, absente et excusée, a été suppléée par M. L. CHATELAIN,
Mme A.S. DELAUTTRE, absente et excusée, a été suppléée par M. F. CHATELAIN,
M. Ph. LESAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE,
M. E. BIANCHIN, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DELATTRE,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. J. PETIT, absent et excusé, a été suppléé par M. N. GAMAY,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme Martine BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme E. DROMART.

Objet : Mobilité – Appel à projet « A vélo 2» - Demande de Subvention.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'intercommunalité du Sud Artois est devenue autorité organisatrice de mobilité locale en prenant la compétence mobilité, conformément aux dispositions de la loi d'orientation des mobilités (loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite loi LOM).

En articulation avec les autres politiques publiques locales (énergétique, environnementale, sociale, économique, aménagement...) déclinées à travers son projet de territoire, Monsieur le Président souligne la volonté de l'intercommunalité de réfléchir aux services nouveaux de mobilité qui pourraient être organisés et/ou soutenus avec l'ambition de favoriser les mobilités dé-carbonées et l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les infrastructures existantes, de désenclaver le territoire en développant le maillage des transports en commun en favorisant les modes de transports doux et l'inter-modalité, de limiter les émissions de GES et les externalités induites, de promouvoir une mobilité active, solidaire et innovante et de lutter contre l'autosolisme en mettant en favorisant les solutions de covoiturage, d'auto-partage, de solutions de déplacement à la carte.

Monsieur le Président fait état des différentes réflexions engagées par l'intercommunalité à travers l'écriture d'un plan de mobilité simplifié et à travers l'étude d'un schéma cyclable. Il évoque également la réflexion sur les questions de transition écologique et l'importance que revêtent les déplacements en modes doux et notamment des déplacements utilisant le vélo.

Même si la part modale du vélo reste aujourd'hui faible en France, en ne représentant que 2,7 % de l'ensemble des déplacements, il n'en demeure pas moins que l'engouement pour le vélo est fort sur tous les territoires. L'épidémie de la COVID-19 a également questionné nos pratiques de mobilité et a eu pour corollaire l'augmentation de la visibilité de la solution vélo comme mode de transport individuel et résilient. Le vélo se révèle être un mode de déplacement particulièrement efficace, avec des bénéfices sur la qualité de l'air, la santé, l'attractivité des villes, la transition écologique et énergétique, l'accès à la mobilité pour tous ou encore l'emploi.

Monsieur le Président indique que le vélo répond à ces différentes attentes y compris dans un territoire rural comme le nôtre.

Monsieur le Président rappelle les conclusions du diagnostic du territoire réalisé dans le cadre de la démarche du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui avaient mis en évidence que 67 % des résidents avaient un travail sur le territoire communautaire et que nombre d'entre eux résidaient dans un rayon de 5 km par rapport à leur lieu de travail. Or, on estime que jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide et supprime les problèmes de stationnement.

Monsieur le Président présente ensuite le programme «A Vélo 2» porté par l'Adème qui s'inscrit dans l'objectif du Gouvernement de faire passer la part modale du vélo de 3 % à 9 % d'ici 2024. Ce nouveau cadre juridique reconnaît ainsi officiellement la nécessité de développer les modes actifs. Cet appel à projets s'articule autour de quatre axes afin de soutenir :

- Axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables ;
- Axe 2 : l'expérimentation de services vélo ;
- Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées ;
- Axe 4 (hors financement CEE) : le recrutement de chargé.es de mission vélo au sein des territoires.

Monsieur le Président fait état de la démarche de réflexion engagée avec le département du Pas de Calais pour l'utilisation d'itinéraires réservés ou partagés aux vélos permettant d'irriguer l'ensemble du territoire communautaire et plus particulièrement les bourgs structurants qui concentrent l'activité économique et donc l'emploi du territoire. A ce titre, L'intercommunalité du Sud Artois a souhaité dans le cadre de sa réflexion avec le Département du Pas de Calais porter une réponse conjointe par rapport à cet appel à projets.

Monsieur le Président donne lecture du dossier déposé auprès de l'Adème qui représente un engagement de dépenses de 364 500,00 € sur 3 ans dont 112 500,00 € de charges de personnel pour le recrutement d'un chargé de mission sur 30 mois.

Monsieur le Président détaille les différents projets inscrits dans ce dossier avec le soutien sollicité sur les différentes études de maîtrise d'œuvre et d'étude de faisabilité sur la création d'itinéraires cyclables (axe 1), le financement de jalonnement d'itinéraires cyclables (axe 2) et la mise en place d'une promotion et d'une communication sur la politique vélo (axe 3). Une aide de 224 500 € est attendue de la part de l'Adème sur les différentes actions engagées sur les quatre axes de ce dossier. Le reste de la dépense soit une somme de 140 000 € sera supportée par le budget communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la réponse de l'intercommunalité dans le cadre de l'appel à projets «AVELO 2» lancé par l'Adème ;
- de solliciter auprès de l'Adème l'aide maximale sur les actions présentées ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité au titre de l'exercice 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la demande de subvention.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture*

Le Président,

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

DEL 2022-047 du 5/04/2022

Mobilité - Appels à projet « A vélo 2 »